

CTP 23 octobre 2008

FSU – UNSA éduc - CGT éduc – SGEN/CFDT

Une rentrée réussie ? NON !!

Lettre ouverte à Monsieur l'inspecteur d'académie des Pyrénées-Atlantiques,

Copie à ses supérieurs hiérarchiques : M. le recteur de l'académie de Bordeaux et M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous ne siégerons pas au CTP aujourd'hui. Nous ne siégerons pas non plus demain à celui que vous avez déjà convoqué, voulant contourner la colère des personnels et de leurs représentants sur les conditions dans lesquelles la rentrée s'est opérée dans notre département et dans le pays.

C'est avec les parents, les associations complémentaires de l'école publique, des élus, que nous nous exprimerons à l'occasion du CDEN du 6 novembre à la préfecture.

A ce propos, nous vous rappelons que nous vous avons demandé à plusieurs reprises les documents de travail détaillés pour le premier degré : nombre de divisions et d'élèves par niveau, ainsi que les effectifs pour les enseignements normaux, bilingues et spécialisés, ce que vous avez à peu près fourni pour le second degré. Nous souhaitons disposer enfin de ces documents à temps pour travailler à partir des renseignements qu'ils contiennent, pour le CDEN.

Nous étions plus de 80 000 manifestants à Paris dimanche dernier pour défendre l'avenir de ce pays, une éducation nationale de qualité pour tous les enfants et les jeunes.

19 organisations actrices de l'école étaient unies à Paris pour dénoncer une politique d'économies et rétrograde dont les conséquences se traduisent dans le département :

Il y a tromperie de l'opinion publique, des parents, des enseignants quand un ministre et ses subordonnés osent expliquer qu'avec moins de postes, moins d'heures de cours pour tous, des dispositifs d'aide sabotés, on fera mieux pour les élèves en difficulté.

Il y a mépris pour les personnels, leurs organisations représentatives quand les « discussions » se soldent par des injonctions, quand des programmes régressifs sont imposés contre l'avis de l'ensemble de la communauté éducative, quand la professionnalité des enseignants est mise en cause, quand des moyens de fonctionnement sont brutalement supprimés aux associations d'éducation populaire proches de l'école.

Mais l'éducation « populaire », ce gouvernement n'en veut pas !

A un moment où la crise financière amplifie les difficultés sociales, où les inégalités se creusent, où des sommes pharamineuses sont pourtant soudain trouvées et mises à la disposition des banques, les suppressions de postes sont inacceptables comme sont inacceptables, dans le premier degré, les annonces de « sédentarisation » des RASED, de création d'EPEP (pour encore « mutualiser », donc supprimer !) ...

Egalement inacceptable le fait qu'avec 159 élèves de plus, vous supprimiez 16 postes dans le premier degré, ce qui entraîne une augmentation des effectifs par classe. Des enfants ne pourront entrer à la maternelle qu'à plus de trois ans (certains auront près de quatre ans à la rentrée prochaine !)

Inacceptables les pressions, intolérables et déstabilisantes pour les équipes enseignantes, pour la mise en place des « 60 heures », sur l'enseignement des langues.

Inacceptable le refus de certaines IEN de laisser fonctionner l'opération « lire et faire lire » dans les écoles.

Inacceptables l'autoritarisme et les atteintes au droit syndical.

Inacceptable de voir un inspecteur expliquer à de jeunes collègues qu'ils sont là pour obéir et pour appliquer, et qu'au ministère de l'éducation nationale, pour réfléchir, il y a des gens plus intelligents qu'eux.

Inacceptable de voir invalider un matin ce qui a été validé la veille.

Inacceptables les injonctions envoyées par courrier électronique depuis l'inspection académique.

Inacceptable enfin l'attaque contre le droit de réunion syndicale qui succède à l'application à la hussarde du « service minimum d'accueil ».

Suppressions de postes aussi, massives, dans le second degré où la baisse d'effectifs de 131 élèves se traduit par la suppression de 77 postes, et donc par une augmentation sensible du nombre d'élèves par classe :

Dans un grand nombre de collèges : Félix Pécaut à Salies de Béarn, Gaston Phébus à Orthez, Tristan Derème à Oloron, Saint Jean Pied de Port, Endarra à Anglet, Jean Moulin à Artix, Bidache, Morlaàs, etc., les effectifs, pourtant constitués à partir de critères que nous contestons : 28 élèves par classe au lieu de 25, sont au maximum. La qualité de l'enseignement s'en ressent et il devient impossible d'accueillir des enfants de familles qui s'installeraient dans ces communes.

Dans les lycées, nous assistons à un gonflement invraisemblable des effectifs, en particulier ceux des classes de seconde :

Quelques moyennes relevées : Anglet : 29,4 élèves par classe ; Cassin à Bayonne : 32,86 en seconde, 33 en 1^{ère}, 31 en terminale ; Louis de Foix à Bayonne : 31,5 en seconde ; Malraux à Biarritz : 32,83 en seconde ; Monod à Lescar : 31,86 en seconde ; Supervielle à Oloron : 33,17 en seconde ; Phébus à Orthez : 31,33 en seconde ; Barthou à Pau : 34 en seconde, 30,33 en première, 31,73 en terminale ; Ravel à Saint Jean de Luz : 31,6 en seconde ; Navarre à Saint Jean Pied de Port : 35 en seconde, etc...

Nous constatons donc un gros problème d'effectifs pléthoriques. Ce qui, lié à la disparition d'autres personnels des équipes éducatives et pédagogiques et à la dispersion d'un grand nombre d'enseignants sur plusieurs établissements, met en pièces l'affirmation mensongère du gouvernement qui prétend s'attaquer au problème de l'échec scolaire : on installe les conditions de plus grandes difficultés pour les élèves.

Nous avons déjà dénoncé dans un précédent CTP vos prévisions d'effectifs systématiquement minorées : nous avons raison : elles sont dépassées de 201 élèves en collège et de 74 en lycée. Les postes supprimés restent supprimés. Dans les collèges, on constate la présence de 19 élèves de plus et on déplore la suppression de 6 classes.

Dans les lycées professionnels, la suppression de divisions continue, avec le transfert de nombreuses formations vers l'apprentissage. L'introduction de l'apprentissage et de la formation continue dans les établissements de formation initiale par le biais du lycée des métiers se fait au détriment des élèves et des personnels : précarité accrue des enseignants dans les GRETA et dans les sections d'apprentissage. Non prise en compte de la présence de ces publics annexes dans la détermination des moyens en personnels des lycées des métiers : agents de service, personnels d'éducation et de surveillance.

Pour ce qui concerne ces derniers personnels, plusieurs postes de CPE ont été supprimés dans le département en CTP : Barthou et Marguerite de Navarre à Pau, par exemple. Et un demi-poste a été clandestinement supprimé à la rentrée scolaire au lycée des métiers de Gelos, hors CTPA, car l'administration rectorale a refusé d'appliquer la règle qui impose de compenser une décharge syndicale. Or, cet établissement a vu croître ses effectifs, augmenter le nombre d'internes et augmenter sensiblement le nombre d'apprentis et de personnes en formation continue. Toutes personnes qui n'entrent pas dans les critères arbitraires définis par le rectorat.

Enfin, les effets délétères de la suppression d'un quart de la durée de formation des bacheliers professionnels par l'imposition contre l'avis général du bac pro en trois ans, se feront rapidement ressentir. L'échec scolaire des élèves de LP ou de lycée des métiers augmentera probablement.

Un des palliatifs imaginés par l'inspection académique pour accueillir les élèves qui ne trouvent pas de place dans les classes surchargées est de les orienter vers l'enseignement privé : c'est une capitulation inacceptable. Nous dénonçons cette politique de favoritisme du privé.

Les suppressions de postes conduisent les chefs d'établissement à rencontrer des difficultés insurmontables pour assurer les enseignements obligatoires qui subsistent encore. Le recours au personnel très précaire comme les vacataires, se développe. Ce procédé fragilise la qualité de l'enseignement, la réalité des équipes pédagogiques et pour les conditions de travail d'un nombre croissant de personnels qui ne trouvent plus de postes aux concours.

Quand aux formations initiale et continue, elles ont promises à un bien funeste destin avec des maquettes de concours qui négligent le terrain et les attentes professionnelles.

Le recours aux heures supplémentaires alourdit le service de collègues déjà harassés par les tâches diverses qui s'accumulent.

Les 10 427 heures supplémentaires, de septembre à décembre, dédiées à l'accompagnement éducatif sont un fourre-tout qui n'offre pas de réelles perspectives à la prise en compte de la difficulté scolaire. Dans le même temps, de nombreuses options offertes à tous les élèves sont fermées. De plus, les personnels qui se sont engagés dans ce dispositif se trouvent roulés, puisque quelques heures accordées et les financements ne couvrent pas la totalité des projets validés. Seuls quelques uns, dans un contexte global de dégradation, pourront bénéficier d'une aide individuelle. C'est une politique malthusienne, à très courte vue, publicitaire et vouée à l'échec.

Un climat insupportable pour les personnels, et dont les élèves et leurs parents subissent directement les conséquences, est en train de s'installer dans le département.

C'est contre ce climat caporaliste et brutal, contre les effets particuliers et globaux de l'attaque menée contre le service public d'éducation national, que nous entendons protester solennellement en refusant de siéger tant qu'un peu plus de respect des personnels et de leurs représentants syndicaux, respect du paritarisme, ne sera pas manifesté par M. l'inspecteur d'académie.

Pau, le 23 octobre 2008